



PLAN VÉLO, ON CHANGE DE BRAQUET !

Hollandais, tout terrain, électrique, ou encore version triporteur, le vélo séduit de plus en plus. La communauté de communes s'engage elle aussi à doper ce mode de déplacement écologique à travers son Plan Vélo, inscrit dans son Plan Global Déplacement (PGD).

Mis en ligne le 03 juin 2019

La pratique du vélo est porteuse d'enjeux considérables pour le territoire:

- > Des enjeux liés à la proximité : 40% des déplacements des habitants d'Erdre & Gesvres, se font à l'intérieur de leur commune de résidence. Aussi le maintien de la qualité de vie et la desserte des bourgs et des villages sont une priorité.
- > Des enjeux économiques, touristiques grâce à un territoire « vert » avec la présence d'itinéraires cyclables à vocation de loisirs comme la Vélodyssée.
- > Des enjeux environnementaux : la moitié des déplacements de moins de 3 kms sont aujourd'hui effectués en voiture, émettant particules fines et protoxyde d'azote. L'adoption de la pratique du vélo permet de favoriser l'activité physique répondant ainsi à des enjeux de santé publique par la réduction de la sédentarité et du risque de maladies cardio-vasculaires. Enfin, tout déplacement effectué à vélo plutôt qu'en voiture, pour les trajets du quotidien, permet de lutter contre le dérèglement climatique en réduisant les émissions de CO2.

Pour répondre à ces enjeux et s'affirmer comme un véritable territoire cyclable, le service mobilités conduit un certain nombre d'actions en faveur d'un écosystème vélo :

- > Une sensibilisation au vélo à destination des scolaires : maniabilité et sécurité, bienfaits pour la santé
- > Dès la rentrée, un service de location de 80 Vélos à Assistance Electrique sur tout le territoire. Au mois, au trimestre, ou à l'année, le temps de prendre les bonnes habitudes.
- > Une école-vélo, pour apprendre à en faire ou à se remettre en selle et reprendre confiance.
- > Un déploiement de 500 places de stationnements sécurisés à terme
- > Une modération des vitesses, notamment dans des zones résidentielles avec un 30 km/h sécurisant pour tous, piétons, vélo, voiture
- > Et enfin la structuration d'une filière vélo avec des loueurs, réparateurs, hébergeurs, magasins...



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Nort-sur-Erdre

30 rue Aristide Briand
44390 Nort-sur-Erdre

☎ 02 51 12 00 70

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h30 à 12h / 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

mercredi, samedi

8h30 à 12h